



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Bureau de la sécurité routière

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE ET RESTRICTIVE D'EXERCER POUR LES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

Maj 18/02/2021

PREMIERE DEMANDE DUPLICATA

NUMERO DE L'ATRE (pour duplicata) :

IDENTITÉ DE L'ENSEIGNANT (tous les champs sont obligatoires)

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Date de naissance : ___/___/___ Pays : Nationalité :

Ville de naissance : Département :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Courriel :@.....

Filiation (pour les personnes nées hors France)

Nom du père :,.....

Prénoms du père :

Nom de naissance de la mère :

Prénoms de la mère :

ETABLISSEMENT CHEZ LEQUEL VOUS TRAVAILLEZ

Nom de l'établissement :

Numéro d'agrément de l'établissement :

SIREN/SIRET de l'établissement :

Date de la signature du contrat de travail : ___/___/___

Date d'inscription au titre professionnel ou à une session d'examen du second certificat de compétences professionnelles : ___/___/___

PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIE	DATE D'OBTENTION	FIN DE VALIDITE
A / A1 / A2		
B / B1		
BE		
C / C1		
CE / CE1		
D / DE / D1 / D1E		

CERTIFICATS

LISTE DES DIPLÔMES	CATÉGORIE	DATE D'OBTENTION
CCP1		
CCP2		

Date de la dernière visite médicale : ___/___/___ **valable jusqu'au** ___/___/___

Je suis informé(e) :

que le préfet complète le dossier d'autorisation d'enseigner par un extrait du casier judiciaire n° 2 du demandeur, afin de vérifier que ce dernier n'a fait l'objet d'aucune condamnation mentionnée aux articles L.212-2 et R. 212-4 du code de la route ;

qu'une fois mon autorisation temporaire restrictive d'exercer délivrée, celle-ci peut être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions nécessaires à sa délivrance.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.

Fait à, le ___/___/___

Signature du demandeur :



Vous devez adresser votre dossier au préfet du département où se trouve le siège de l'établissement d'enseignement de la conduite.

Le dossier complet doit être envoyé par courrier uniquement :

**Préfecture de Tarn-et-Garonne
Bureau de la sécurité routière
2 allée de l'Empereur - BP 10779
82013 MONTAUBAN CEDEX**

Liste des pièces à joindre à une demande d'Autorisation Temporaire Restrictive d'Exercer (ATRE) pour les enseignants de la conduite des véhicules terrestres à moteur

L'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnée à l'article R. 212-1 du code de la route permet à son titulaire d'exercer l'activité liée à la compétence professionnelle obtenue.

Cette activité consiste :

- a) Soit à former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives conformes à la réglementation ;
- b) Soit à sensibiliser les usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

1) **le formulaire de demande d'Autorisation Temporaire Restrictive d'Exercer (ATRE)** dûment complété, daté et signé ;

2) **deux photographies d'identité identiques** aux normes et récentes (dont une collée sur le formulaire de demande d'ATRE), portant au dos vos nom et prénoms ;

3) **une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour, etc...) ;

4) **un justificatif de domicile récent à votre nom** (sinon au nom de l'hébergeant + copie sa pièce d'identité valide + une attestation d'hébergement datée et signée) ;

5) **une photocopie recto-verso de votre permis de conduire** ;

6) **l'avis médical en cours de validité** CERFA N°14880*02 attestant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R212-2 du code de la route (à télécharger sur service-public.fr) dûment rempli dont **vous conserverez une copie** établi par un médecin agréé à contrôler l'aptitude à la conduite automobile **dans le département de votre domicile (hors médecin traitant)**

7) **une photocopie de votre livret de certification indiquant le certificat de compétences professionnelles obtenu**, délivré par l'unité départementale de la DIRECCTE ;

8) **une attestation sur l'honneur de l'établissement** assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres et aux diplômes exigés pour l'exercice de la profession de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière de votre inscription à une session d'examen en vue d'obtenir le second certificat de compétences professionnelles ou le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;

9) **une photocopie de votre contrat de travail signé avec l'établissement agréé** prévu à l'article L213-1 du code de la route ;

10) **une enveloppe suivie 50g libellée à vos nom et adresse** pour l'envoi de l'autorisation temporaire restrictive d'exercer.

Pour tous renseignements, vous pouvez adresser un mail au bureau de la sécurité routière :

pref-agrement@tarn-et-garonne.gouv.fr